

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2025

PRÉSERVER LES DROITS DES VICTIMES DÉPOSITAIRES DE PLAINTES CLASSÉES
SANS SUITE - (N° 1138)

AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par
M. William, rapporteur

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 10 :

« Il verse... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.